

Assemblée générale de la FFVL du 27 mars 2022

Procès-verbal

L'AG s'est tenue en distanciel, sur la plateforme collaborative Teams. Les votes de l'AG se sont déroulés au moyen d'un dispositif électronique géré par une société spécialisée (Votebox/Quizzbox). L'AG a été enregistrée après que les participants en ont été informés.

Nombre d'inscrits : 113 386 voix – quorum : 37 796 voix

Vote n°1 – Vote pour déterminer le quorum de cette assemblée générale

Résultats

Nombre de votants connectés au dispositif : 47 862 voix
Ont participé au vote : 45 369 voix (soit 40,0 %).

Avec 45 369 voix enregistrées, le quorum fixé par nos statuts aux 33 % requis étant atteint, l'assemblée générale peut débuter.
Le nombre de voix maximum enregistrées pendant cette AG en distanciel a été de 49 055, soit 43,3 %.

Vote n°2 - Approbation du PV de l'AG du 28 mars 2021

Aucun commentaire n'est formulé sur le PV proposé.

Résultats

Connectés : 48 007 voix Ont participé au vote : 45 070 voix
Exprimés : Pour : 43 390 voix (100 % des suffrages exprimés)
Abstentions : 1 680 voix

La résolution est adoptée.

[Voir le PV](#)

Vote n°3 – Rapport d'activité de la présidente

Le rapport détaillé ayant été transmis en amont de l'AG, Véronique Gensac livre à l'assemblée générale un rapport condensé.

La fédération progresse malgré un contexte marqué par la crise sanitaire. Fin 2021 elle compte un peu plus de 43 000 licenciés.

Les nouvelles équipes se sont mises en place et ont œuvré sur les trois axes prioritaires définis dans le projet validé lors l'assemblée générale de 2021 :

- Pratiquer en sécurité ;
- Disposer de sites reconnus ;
- Être une fédération ouverte et dynamique.

Résultats

Connectés : 50 123 voix Ont participé au vote : 46 450 voix

Exprimés : Pour : 45 104 voix (100 %)

Abstentions : 1 346 voix

La résolution est adoptée.

[Voir la présentation en séance \(pages 10 à 19\)](#)

[Voir le rapport \(intégralité\)](#)

Vote n°4 – Vote sur le rapport financier et quitus à donner au trésorier

Rapport financier du trésorier

Le trésorier Jean-Claude Benintende, présente son bilan.

Il remercie les gestionnaires des lignes budgétaires d'avoir respecté le prévisionnel.

Les comptes de l'exercice 2021 se soldent par un résultat net excédentaire de 330 002,62 €

Au niveau des produits :

Le nombre de licences et titres de participation délivrés est en augmentation.

L'État a maintenu les subventions accordées à l'identique des années précédentes.

Au niveau des charges :

En raison de la pandémie, des réunions ont été annulées, d'autres se sont déroulées en distanciel. Cela représente une économie de 100 000 € environ.

Certaines enveloppes budgétaires n'ont pas totalement été dépensées.

Cela a aussi permis de prendre en compte de nouvelles demandes dont :

- Le déplacement de l'équipe de France de parapente en Argentine ;
- Le financement du système anti-oubli d'accrochage pour le delta ;
- L'augmentation du budget « voler mieux » ;
- Une réévaluation des salaires et primes de fin d'année.

Rapport de la commission Financière

Sara Gill rappelle que la commission Financière est constituée de trois personnes, chargée d'examiner les comptes de la fédération. C'est une instance indépendante.

Toutes les disciplines ont respecté le budget alloué.

Elle indique que la revue fédérale « *Vol Passion* » génère un déficit important. Même si le nombre d'abonnements a augmenté en 2021, cela reste insuffisant pour atteindre l'équilibre.

La fédération est en bonne santé financière.

Rapports du commissaire aux comptes

Monsieur Vuillermet rappelle que le Commissaire aux comptes a pour mission d'assurer que tout ce qui est présenté à l'assemblée générale est bien conforme à la vérité et que les comptes sont bien le reflet de la situation financière.

Il indique qu'il n'a pas d'observation à formuler sur la situation financière.

Il annonce sa retraite et remercie la FFVL pour l'accueil réservé à son équipe lors de sa visite à Nice.

Résultats

Connectés : 50 671 voix Ont participé au vote : 47 721 voix

Exprimés : Pour : 46 359 voix (100 %)

Abstentions : 1 362 voix

La résolution est adoptée.

[Voir la présentation en séance \(pages 20 à 27\)](#)

[Voir les rapports \(intégralité\)](#)

Vote 5 – Projet d'achat d'un local : mandat à donner au Comité directeur

Le Comité directeur propose à l'Assemblée générale l'acquisition d'un local qui servira notamment :

- de siège au laboratoire de tests Aérotests FFVL et au stockage du matériel testé ;
- de salle de réunion/cours pour l'équipe de France de parapente ;
- de stockage de matériel.

Lieu de prospection : Bassin annecien - Échéance : 2022-2023 - Coût estimé : 500 000 euros.
Il est demandé à l'AG de valider ce projet d'achat d'une enveloppe budgétaire maximale de 600 000 euros et de donner mandat au Comité directeur pour entreprendre les démarches d'acquisition.

Résultats

Connectés : 51 606 voix Ont participé au vote : 48 729 voix

Exprimés : Pour : 41 576 voix (91,1 %) – Contre : 4 108 voix (8,9 %)

Abstentions : 3 045 voix

La résolution est adoptée.

[Voir la présentation faite en séance](#)

Vote n°6 – Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2021

Il est proposé que le résultat excédentaire de l'exercice 2021 de 330 002,62 € soit affecté à un compte « réserve libre affectée à l'achat du local ».

Résultats

Connectés : 51 606 voix Ont participé au vote : 49 055 voix
Exprimés : **Pour : 42 475 voix (92 %) – Contre : 3 713 voix (8 %)**
Abstentions : 2 867 voix

La résolution est adoptée.

[Voir la présentation faite en séance](#)

Vote n°7 – Élection au Comité directeur – Collège professionnel

Élection des membres représentant le collège professionnel (OBL)

Suite aux élections du 28 mars 2021, un poste restait vacant dans le collège professionnel, réservé à une femme. Une candidature incomplète et hors délai n'a pas été validée par la commission de Surveillance des opérations électorales.

Faute de candidature à présenter, **pas de vote.**

Le poste reste donc à pourvoir lors de la prochaine assemblée générale.

Vote n°8 – Élection au Comité directeur – Collège associatif

Élection des membres représentant le collège associatif

Suite aux élections du 28 mars 2021, un poste restait vacant dans le collège associatif, réservé à une femme. Deux candidates se sont présentées :

- Clarisse Bouchard ;
- Élodie Touzard.

Clarisse Bouchard est parapentiste. Elle a intégré la commission Féminine de la ligue de Normandie en 2017. Elle préside la commission Féminine nationale depuis 2021. Élodie Touzard est présidente de son club Thales. Elle souhaite s'impliquer dans des actions pour les femmes.

Connectés : 50 776 voix Ont participé au vote : 41 067 voix
Poste à pourvoir : 1

Résultats du vote : Clarisse Bouchard est élue avec 28 459 voix

Non élue : Élodie Touzard (12 608 voix)

Vote n°9 – Election du (de la) président(e)

Véronique Gensac rappelle ses engagements :

« Lors de cette AG, conformément aux engagements pris l'an dernier en me présentant, non pas à titre individuel mais au sein d'une équipe, et en annonçant une volonté d'alternance, je passerai le relai à la responsabilité de la présidence ».

Interruption de séance afin de permettre au Comité directeur de se réunir.

À l'issue, le Comité directeur propose à l'Assemblée générale la candidature de **Jean-Louis Coste**.

Résultats

Connectés : 51 827 voix Ont participé au vote : 44 059 voix
Exprimés : Pour : 41 643 voix (100 %)
Abstentions : 2 416 voix

Jean-Louis Coste est élu président de la FFVL.

Il remercie l'assemblée pour la confiance qui lui est accordée.



[Voir la présentation faite en séance](#)

Présentation de Jean-Louis Coste :

Parapentiste, il a plaisir à voler et à partager. Il souhaite continuer dans les traces de ses prédécesseurs, et mettre son énergie à déployer des partenariats.

Il souscrit complètement aux points évoqués par Véronique Gensac notamment en matière de sécurité.

« Chaque action menée aujourd'hui fait partie de nos engagements pour une pratique en sécurité et pour une belle image de nos sports ».

Il remercie l'Assemblée générale pour la confiance qui lui est faite pour piloter la fédération.

Jean-Louis Debiée remercie Véronique Gensac pour son implication. Elle reste membre du Comité directeur.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Vote n°10 – Modifications des statuts

Bruno Ferry-Wilczek, président de la commission des Statuts et règlements, présente le projet de modifications qui ont pour but de se mettre en conformité et cohérence avec les directives ministérielles :

- Art. 1.1 But de la fédération : ajout des disciplines dont la fédération a reçu délégation ;
- Art. 1.1 : ajout d'un paragraphe sur l'éthique et la déontologie ;
- Art. 2.1.3 Convocation et ODJ AG : ajout de la possibilité de tenir l'AG en présentiel ou par visioconférence (présentiel obligatoire pour le renouvellement intégral du CD, sauf directives ministérielles).

[Voir la présentation faite en séance, validée par l'AG \(pages 33 à 35\)](#)

Résultats

Connectés : 51 868 voix Ont participé au vote : 41 896 voix
Exprimés : **Pour : 37 437 voix (99,9 %) – Contre : 50 voix (0,1 %)**
Abstentions : 4 409 voix

La résolution est adoptée.

À noter : la fédération reste dans l'attente de la décision du Ministère chargé des sports concernant les délégations du wing et du handi-parapente. Les statuts devront mentionner uniquement les disciplines pour lesquelles la FFVL aura reçu la délégation.

FIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Vote n°11 – Modification du règlement intérieur

Bruno Ferry-Wilczek, président de la commission des Statuts et règlements, présente le projet de modifications qui ont pour but de permettre, en cas de force majeure, de reporter une AG ordinaire au deuxième trimestre, par décision du Comité directeur sur proposition du Bureau directeur.

Résultats

Connectés : 51 868 voix Ont participé au vote : 39 578 voix
Exprimés : **Pour : 37 340 voix (100 %)**
Abstentions : 2 238 voix

La résolution est adoptée.

[Voir la présentation faite en séance, validée par l'AG \(page 36\)](#)

Vote n°12 - Budget prévisionnel 2022

Jean-Claude Bénintende présente le budget prévisionnel.

Ce budget est le reflet exact des demandes des commissions.

À noter que :

- La subvention ANS est identique à celle de 2021. Il n'y a pas de fond dédié en 2022 ;
- Le partenariat avec Engie correspond aux fonds non utilisés en 2021 en raison d'évènements annulés qui sont reportés sur 2022 ;
- Les charges structurelles ont été un peu augmentées ;
- Un budget a été prévu pour la transformation numérique ;
- Excédent 84 867 € : proposition d'affecter cette somme à l'achat du local.

Résultats

Connectés : 51 646 voix Ont participé au vote : 47 710 voix
Exprimés : Pour : 41 185 voix (98,2 %) – Contre : 736 voix (1,8 %)
Abstentions : 5 789 voix

La résolution est adoptée

[Voir le prévisionnel](#)

Vote n°13 - Cotisations 2023

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs des licences et titres de participation en 2023.

Résultats

Connectés : 51 868 voix Ont participé au vote : 39 812 voix
Exprimés : Pour : 35 821 voix (96,6 %) – Contre : 1 258 voix (3,4 %)
Abstentions : 2 733 voix

La résolution est adoptée.

[Voir la grille](#)

En séance, proposition a été faite de baisser les cotisations au vu du résultat de 2021.

Le trésorier rappelle que par le passé – et ce pendant des années - les cotisations n'ayant pas été augmentées les licenciés avaient plutôt mal réagi à une hausse soudaine et importante de celles-ci.

C'est pourquoi la fédération a décidé de pratiquer de petites augmentations plus régulières.

Vote n°14 – Demande d'ajout d'un vote supplémentaire

Proposition d'ajouter un point à l'ordre du jour avec vote relatif à l'achat d'un terrain de pratique (cette demande ayant été finalisée après la transmission de l'ordre du jour de l'AG).

Résultats

Connectés : 51 868 voix Ont participé au vote : 39 310 voix
Exprimés : Pour : 38 968 voix (94,2 %) – Contre : 1 904 voix (5,8 %)
Abstentions : 795 voix

La résolution est adoptée.

Vote n°15 – Projet d’achat d’un terrain (Chamoux)

Il est proposé à l’Assemblée générale l’achat d’un terrain à Chamoux (73) qui comprend deux parcelles (un décollage parapente de 8 590 m² et un décollage delta de 1 520 m²) pour un coût total de 7 000 euros.

Les conditions sont raisonnables. Cet achat permet de pérenniser ce site de pratique très fréquenté.

Résultats

Connectés : 51 868 voix Ont participé au vote : 37 396 voix
Exprimés : Pour : 37 153 voix (100 %)
Abstentions : 243 voix

La résolution est adoptée.

[Voir la présentation en séance](#)

Questions diverses

Question relative à une convention avec l’ONF dont le loyer est cher et la réglementation stricte et contraignante. Quelle possibilité de politique commune ?

Ce sujet doit être transmis à la ligue de vol libre Grand Est et à la commission nationale des Sites. Le sujet est délicat en raison de fonctionnements locaux. Le DTN confirme la grande disparité des services déconcentrés de l’ONF dont les entités restent toutefois autonomes sur les décisions qu’elles prennent.

Tombola

Six numéros correspondant chacun à l’inscription d’une structure, ont été tirés au sort en début de séance. Résultat de la tombola :
Chèque cadeau Sportihome : Vichy parapente 03113 ;
Chèque de 100 euros pour : Passion’ailes 06004, les Pieds Tendres 03156, Pollen 01922 ;
Chèque de 200 euros pour : Les Ailes libres de la Sainte Baume 01016 ;
Chèque de 300 euros pour : Entre ciel et terre 03013

La séance est levée.

Les participants sont remerciés pour leur présence et le respect des règles observées lors de cette AG en distanciel.